



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Haiti

Question écrite n° 2540

Texte de la question

M. Dominique Paille souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation politique en République d'Haiti. D'après les informations dont il dispose, un peu plus d'un an après le coup d'Etat contre le président Jean-Bertrand Aristide, la répression s'intensifie vis-à-vis des milieux d'opposition et de la presse indépendante. Par ailleurs, face à la misère et à la dictature, un nombre croissant d'Haitiens tentent de trouver refuge aux États-Unis, mais aussi en France, pays avec lequel des liens culturels et d'amitié sont solides et anciens. Alors que la nouvelle administration américaine a pris position en faveur d'une normalisation à Haiti, il importe que la France, qui a condamné le coup d'Etat et qui refuse de reconnaître l'actuel gouvernement, intensifie sa pression auprès de la communauté internationale afin de mettre un terme aux multiples violations des droits de l'homme et d'assurer le retour à un régime réellement démocratique. Il souhaiterait notamment savoir ce que le gouvernement français entend faire dans le cadre des Nations unies et du Conseil de sécurité.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre des affaires étrangères sur la situation en Haiti et lui demander quelle action mène la France en faveur de ce pays, notamment dans le cadre du Conseil de sécurité. Comme le sait l'honorable parlementaire, la France est particulièrement active sur le dossier haïtien, tant en raison de la proximité géographique de nos départements des Antilles avec ce pays que du fait des liens historiques et culturels qui nous unissent à Haiti, membre de la famille francophone. La France a soutenu et contribué à l'accord signé entre les parties haïtiennes le 3 juillet dernier à New York, dit de « l'Île des Gouverneurs » qui devait permettre, au terme d'un processus, le retour du président Aristide le 30 octobre et la formation d'une nouvelle police haïtienne par une mission de l'ONU, la MINHUA (Mission des Nations unies en Haiti). Les premières étapes (nomination d'un Premier ministre de concorde, suspension des sanctions, décret d'amnistie, déploiement d'un premier contingent de la MINHUA) ont été réalisées, mais l'échec se rapprochant, les militaires haïtiens ont tout fait pour empêcher la mise en œuvre de la suite de l'accord : manifestation d'« attaches » le 11 octobre sur le port pour empêcher le débarquement du contingent américain de la MINHUA, devant laquelle les autorités américaines ont reculé, craignant un incident ; des violences multiples, dont l'assassinat le 14 octobre du ministre de la justice du gouvernement de concorde, M. Malary. Ces conditions ont amené à repousser le retour du président Aristide au-delà du 30 octobre. Face à cette situation, la France a immédiatement réagi en liaison avec les autres pays du groupe des « Amis d'Haiti » (États-Unis, Canada, Venezuela) : le 13 octobre, rétablissement des sanctions par le Conseil de sécurité (embargo sur les produits pétroliers et les armes) assorties d'un contrôle naval, décidé le 16 octobre, auquel la France participe avec la frégate « Le Ventose » ; le 14 octobre, adoption d'une résolution sur Haiti au sommet de la francophonie à Maurice, où le ministre des affaires étrangères a rencontré son homologue haïtien ; le 25 octobre, mission à Port-au-Prince du directeur d'Amérique du Quai d'Orsay, chargé d'apporter le soutien de la France au gouvernement de concorde de M. Robert Malval et au représentant spécial des secrétaires généraux de l'ONU et de l'OEA, M. Dante Caputo. Devant le blocage persistant, la France a repris l'initiative politique le 20 novembre avec la convocation à Paris d'une réunion extraordinaire des pays « Amis d'Haiti » les 13 et 14

decembre, afin d'examiner avec M. Dante Caputo, les moyens de sortir de la crise. Pour sa part, la France estime que le processus de l'accord de l'île des Gouverneurs doit reprendre son cours et que son aboutissement doit permettre l'établissement en Haïti d'un Etat de droit respectueux de la liberté et de la sécurité de tous. Pour cela, elle est favorable à un durcissement des sanctions - qui frappent les militaires et leurs soutiens - si ceux-ci continuaient à ne pas respecter leurs engagements. Dès la reprise du processus, l'action de la France dans le cadre des Nations unies portera sur : cent policiers et gendarmes chargés, dans le cadre de MINHUA, de la formation d'une nouvelle police civile, séparée de l'armée ; quarante observateurs, membres de la mission civile ONU-OEA chargée des droits de l'Homme (MICIVIH) déjà déployés en février mais retirés provisoirement par les Nations unies à la suite des violences du mois d'octobre. Enfin, devant les souffrances de la population haïtienne causées par la situation politique actuelle, la France a apporté à Haïti en 1993 une aide humanitaire de 45 MF (contre 30 MF en 1992), soit 15 MF au titre du ministère des affaires étrangères et 30 MF au titre du ministère de la coopération.

Données clés

Auteur : [M. Paillé Dominique](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2540

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 1993, page 1670

Réponse publiée le : 27 décembre 1993, page 4715